

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle du bourg de Farivillers fait état de seuils d'alerte atteints pour 3 des 5 critères étudiés (critères 1, 2 et 5). Néanmoins, cet état n'est pas spécifiquement en lien avec l'introduction du projet puisque seules les valeurs des critères 2 et 5 sont modifiées à l'état projetés.

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 2 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties de bourg, dans l'axe de la route, de manière à montrer l'environnement immédiat du bourg.

Ces photomontages ne sont pas nécessairement orientés vers le projet puisqu'ils servent à visualiser l'environnement à 360° autour du bourg. La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages sont sur la page suivante. Sur chaque photomontage est notée l'emprise horizontale des parcs éoliens visibles.

Ces photomontages confirment la présence d'un vaste espace de respiration au nord (photomontage 1) qui n'est pas modifié par l'introduction du projet.

De plus, le photomontage 2 met en évidence la présence de filtres entre le village et le projet (ici relief et végétation) qui tendent à réduire localement la visibilité (et la prégnance) du projet malgré sa proximité.



Figure 121 : Localisation des photomontages



3.3. BOURG DE WAVIGNIES

Le village de Wavignies se développe au cœur d'un espace ouvert et cultivé : le plateau picard, au sud du projet. Les perceptions depuis les franges sont ouvertes sur les cultures environnantes. Elles sont en revanche plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation constituent des masques visuels. Depuis les franges de ce bourg le motif éolien y est coutumier. En effet les parcs éoliens en service de Campremy-Bonvillers et de la Croisette 1, 2 et 3 sont visibles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontages n°20, 21 et C12 pris depuis le centre et depuis la frange nord et font état d'impacts très faibles à modérés.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Le parc construit le plus proche est le parc en service de Campremy-Bonvillers, au nord-est. L'occupation de l'horizon (critère 1) par le motif éolien présente une valeur de 218°, ce qui est au-dessus du seuil d'alerte. L'indice de densité (critère 5) présente également une valeur supérieure au seuil d'alerte, ce qui témoigne de secteurs où l'horizon est occupé de manière dense. Dans un rayon de 10 km autour de Wavignies, 63 mâts ont été comptabilisés (dont 18 en instruction). De fait, au vu de l'occupation de l'éolien sur ce territoire, l'indice de respiration (critère 3) présente un angle continu sans éoliennes de 90°, ce qui correspond à la valeur limite du seuil d'alerte. Le nombre d'espace de respiration (critère 4) est de 1. La prégnance visuelle du motif éolien (critère 2) est globalement qualifiée de modérée à forte.

Le projet est implanté au nord du bourg et occupe un angle horizontal de 4°. Le cumul des angles occupés par des projets éoliens (critère 1) passe à 222° à l'état projeté. L'insertion du projet augmente peu l'occupation du motif éolien à l'horizon (+4°). La répartition des espaces de respirations ainsi que l'angle de respiration maximum sont identiques à l'état initial. Cependant, le positionnement et la géométrie du projet augmentent la prégnance (critère 2) et la densité du motif éolien (critère 5). À noter que ces critères étaient déjà dépassés à l'état initial. L'indice de densité augmente du fait de 4 éoliennes supplémentaire à prendre en compte pour un angle de 4°. Ce phénomène s'explique par un nombre d'éolienne important pour un angle occupé réduit (cf filaire).

D'après cette analyse théorique, au vu de l'évolution de l'occupation visuelle à l'horizon du motif éolien et de sa densité (critères obligatoires), deux seuils sont dépassés. La saturation visuelle est donc avérée depuis le bourg de Wavignies. Par ailleurs, bien que le seuil d'alerte du critère 3 ne soit pas atteint, celui-ci est approchée (90° pour une limite à 90°). Une vigilance supplémentaire est donc requise. À noter également l'augmentation de la prégnance visuelle du motif éolien dont le seuil d'alerte est aussi dépassé (220° pour une limite à 100°). Ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Wavignies

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon					
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens					
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °					
Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	218	Seuil d'alerte atteint	222	Seuil d'alerte atteint	

Critère 2 : Prégnance visuelle du motif éolien					
Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°					
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 100° dans l'aire de 10 km					
Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	216	Seuil d'alerte atteint	220	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration					
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"					
Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km					
Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	90	Seuil d'alerte non atteint	90	Seuil d'alerte non atteint	

Critère 4 : Répartition des espaces de respiration					
Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)					
Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km					
Aire de 10 km	État initial		État projeté		Évolution
	1	Seuil d'alerte atteint	1	Seuil d'alerte atteint	

Critère 5 : Indice de densité sur les horizons occupés					
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé					
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km					
Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,26	Seuil d'alerte atteint	0,27	Seuil d'alerte atteint	

Méthode élaborée par l'agence Couâsnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

NB : L'ensemble des seuils d'alerte des critères dépassés après la prise en compte du parc de La Cense l'étaient avant.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - WAVIGNIES

(Rayon de 10 km)

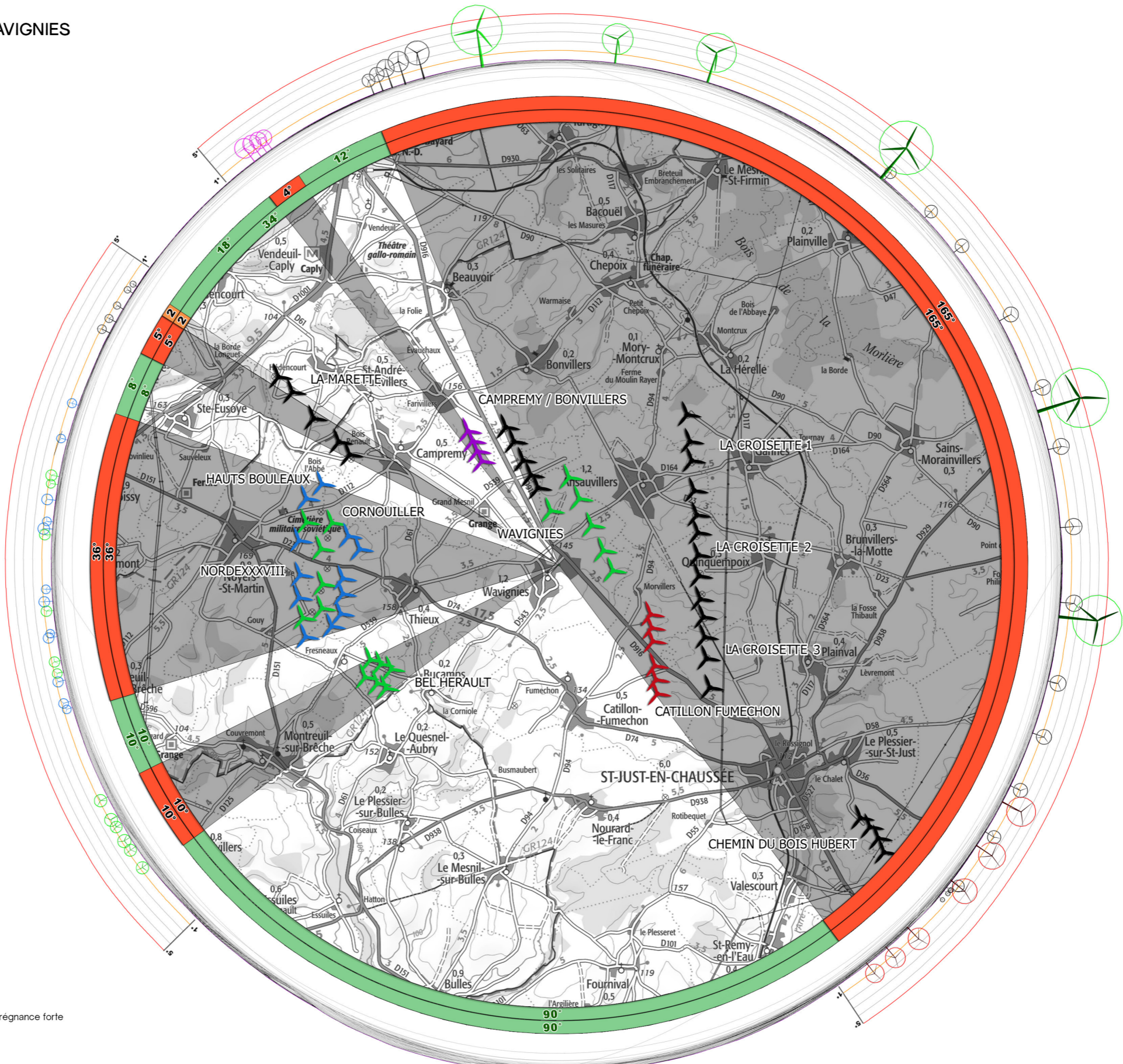
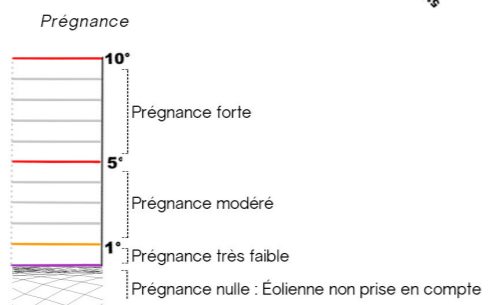
Réalisation : agence Couásnon

LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial

- Angles de vues
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes

- Parcs éoliens
- Projet éolien de Saint-André Farivillers
 - Parc éolien construit
 - Parc éolien autorisé
 - Parc éolien en instruction
 - Parc éolien refusé

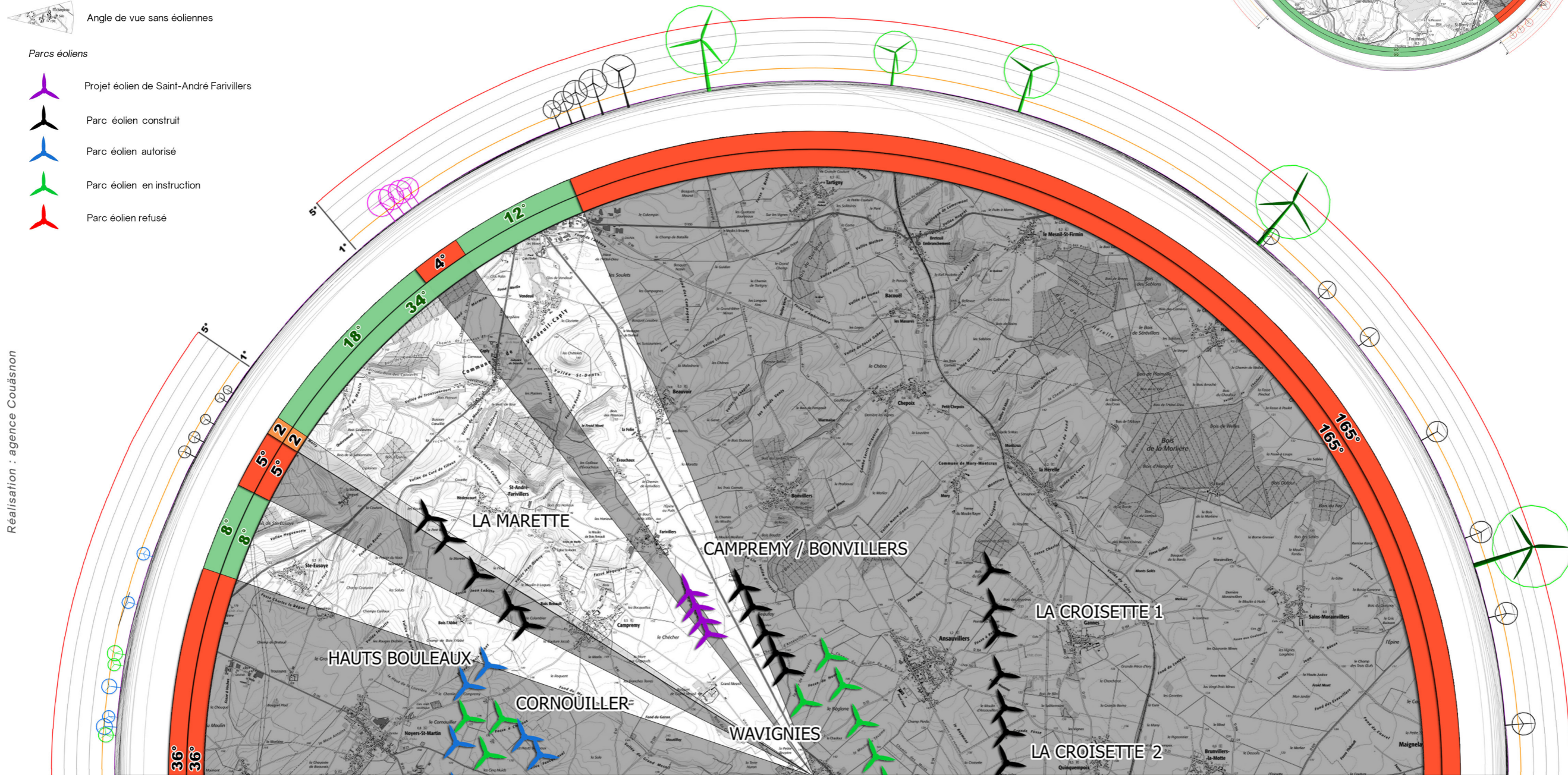
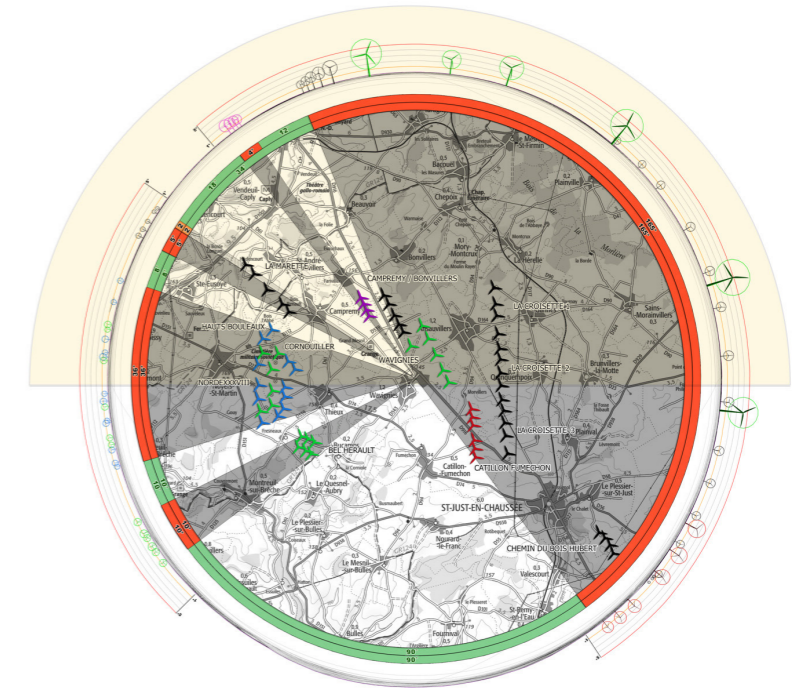
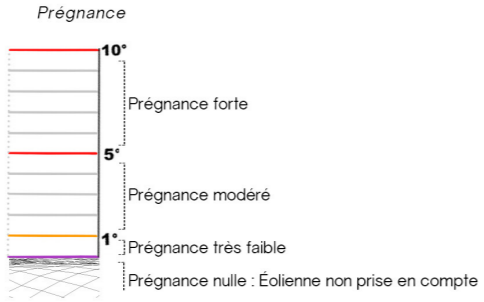


- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - WAVIGNIES (NORD)

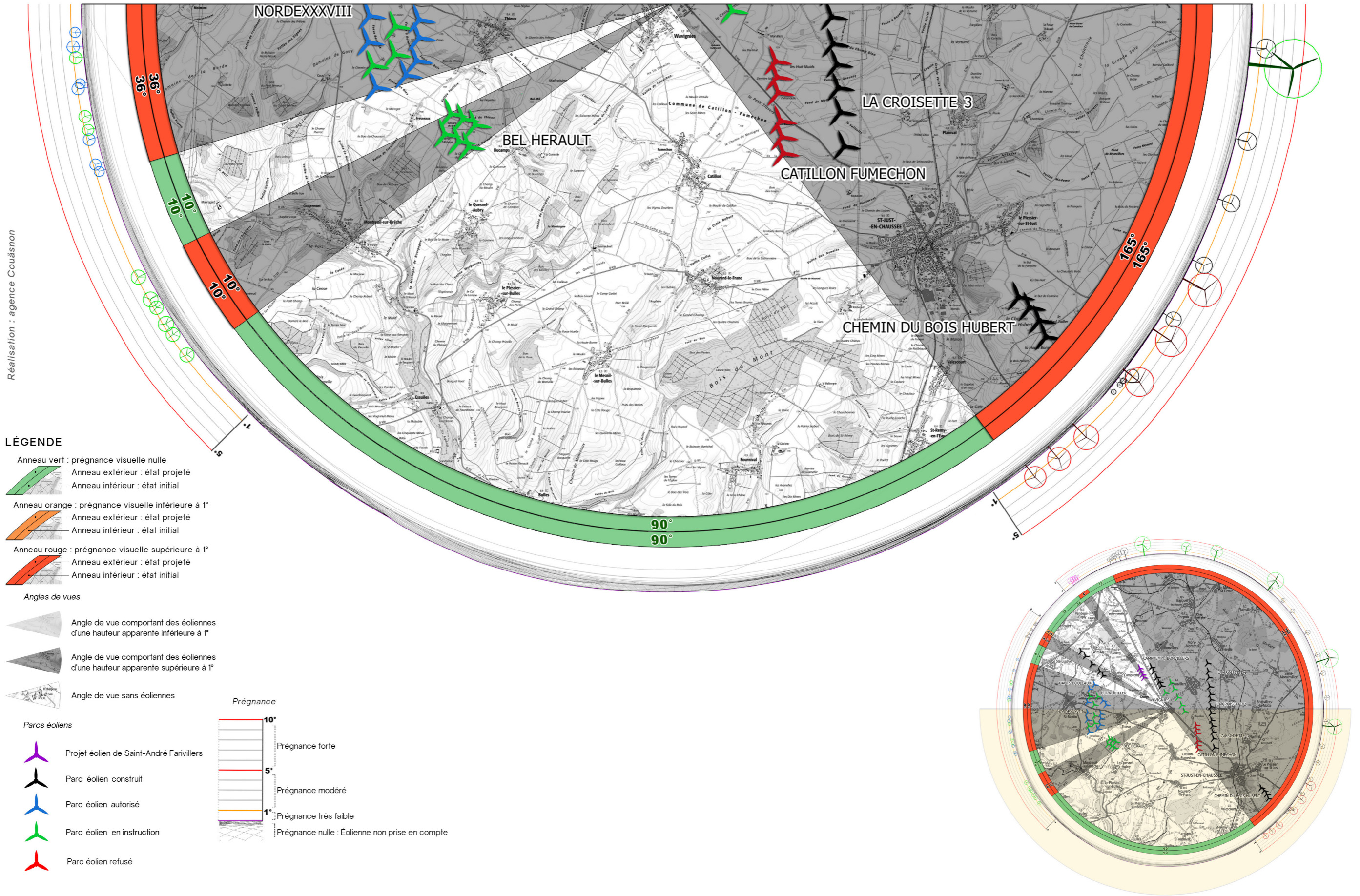
LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle**
- Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°**
- Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°**
- Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
- Projet éolien de Saint-André Farivillers
 - Parc éolien construit
 - Parc éolien autorisé
 - Parc éolien en instruction
 - Parc éolien refusé



Réalisation : agence Couâsnon

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - WAVIGNIES (SUD)



- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle du bourg de Wavignies fait état de seuils d'alerte atteints pour 4 des 5 critères étudiés (critères 1, 2, 4 et 5). Néanmoins, cet état n'est pas spécifiquement en lien avec l'introduction du projet puisque ces critères étaient déjà atteints à l'état initial et ne sont que peu influencés par le projet (+4° pour les critères 1 et 2).

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 3 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties de bourg, dans l'axe de la route, de manière à montrer l'environnement immédiat du bourg.

Ces photomontages ne sont pas nécessairement orientés vers le projet puisqu'ils servent à visualiser l'environnement à 360° autour du bourg. La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages sont sur la page suivante. Sur chaque photomontage est notée l'emprise horizontale des parcs éoliens visibles.

Ces photomontages confirment la présence d'un espace de respiration au sud (photomontage 3) qui n'est pas modifié par l'introduction du projet.

De plus, le photomontage 1 confirme que le projet s'inscrit sur un secteur déjà fortement empreint de parcs éoliens et ne modifie que peu la répartition du motif à l'horizon.

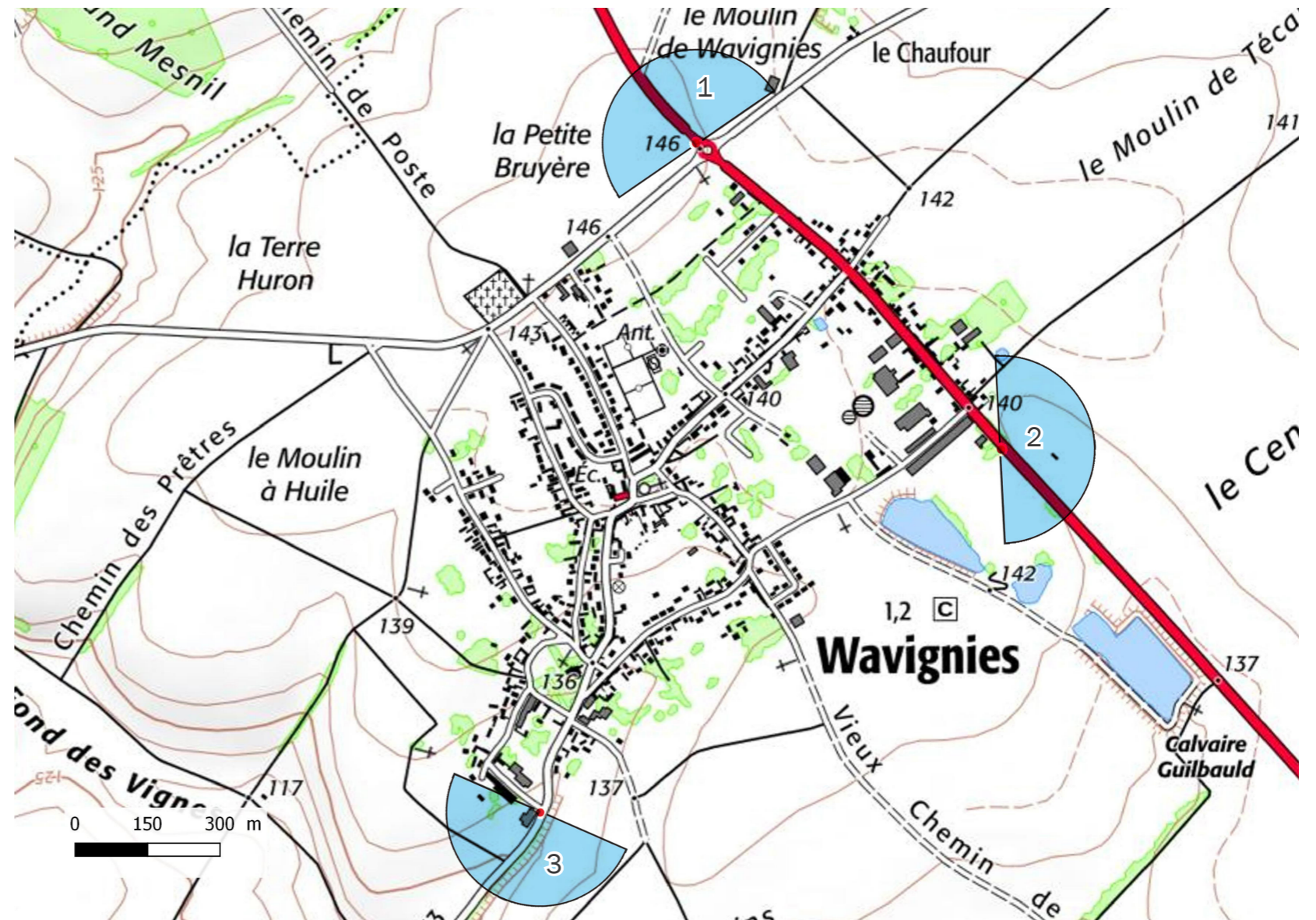


Figure 122 : Localisation des photomontages

